

**Discours de S.E. Mme Laura Baeza, Ambassadeur de l'UE**  
**Séminaire de clôture – « Jumelage d'appui au renforcement**  
**des capacités institutionnelles de la Cour des Comptes »**

**12 décembre 2014**

S.E. Monsieur Hakim Ben Hamouda, Ministre des Finances,  
Monsieur Abdellatif Kharrat, Premier Président de la Cour des Comptes de Tunisie,  
S.E. Monsieur François Gouyette, Ambassadeur de France en Tunisie,  
S.E. Monsieur Hamish Cowell, Ambassadeur du Royaume-Uni en Tunisie,  
S.E. Monsieur Luis Faro Ramos, Ambassadeur du Portugal en Tunisie,  
Messieurs Chebby et Michel Valdiguié, Chefs de projet,  
Monsieur Claude Lecoq, Conseiller résident,  
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier chaleureusement, Monsieur le Ministre et Monsieur le Premier Président de m'avoir invité à prononcer quelques mots à l'occasion de la **clôture du jumelage "renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des Comptes"**.

Cette opération d'un montant de 1,5 million d'euro et d'une durée de trois ans, a permis la mobilisation de plus de trente experts européens et la réalisation de près de quatre cent jours de missions et de visites d'étude.

Comme vous le savez, il est toujours délicat de trop parler de chiffres devant les Cours des comptes et autres organes de contrôle financiers...

Je me concentrerai donc sur le travail accompli, pour constater qu'une modernisation en profondeur des métiers et des outils de la Cour des Comptes est en cours, et insister sur le fait que ce jumelage a également permis de préparer, puis d'accompagner, les bouleversements sans précédents qui ont marqué la Cour des Comptes et son environnement ces trois dernières années.

Tout d'abord, nous pouvons nous féliciter de la **sanctuarisation du rôle de la Cour**: il est clair que la constitutionnalisation des fonctions de la Cour des Comptes par un article consacrant non seulement son indépendance, mais également son caractère juridictionnel, sa prééminence dans le contrôle des comptes publics ainsi que son rôle de conseil aux pouvoirs tant législatif qu'exécutif, modifie fondamentalement l'étendue et la nature de ses missions, pour le meilleur.

Si la Cour et ses travaux étaient, avant la révolution, déjà reconnus mais regardés sous un jour avant tout technique ou juridique, la Cour est maintenant appelée à jouer un rôle de tout premier plan dans les affaires publiques de la Tunisie nouvelle.

Deux "défis" sont en effet devant nous: la **consolidation de la gouvernance démocratique**, la **modernisation des finances publiques**.

\*

### **Quelques mots sur le rôle de la Cour des Comptes dans la consolidation de la gouvernance démocratique.**

La révolution de janvier 2011 a profondément changé la relation des citoyens tunisiens au pouvoir. A l'approche "top-down" du monde ancien, qui voyait les citoyens au mieux bénéficier au pire subir des politiques publiques décidées d'en haut, sans concertation ni réelles voies de recours, succède aujourd'hui une approche moderne participative fondée sur des institutions solides dotées d'une forte légitimité démocratique.

Depuis 2011, les tunisiennes et les tunisiens expriment clairement leur volonté de participer à l'élaboration des décisions publiques, et le cas échéant, à questionner et contester les choix publics.

Responsable du contrôle du bon usage des ressources publiques, dotée de larges pouvoirs d'enquête et d'une position de proximité, mais également – et c'est fondamental – d'indépendance et de neutralité vis-à-vis des pouvoirs législatifs et exécutifs, la Cour des Comptes a un rôle capital à jouer pour éclairer ces débats.

Ceci implique que la Cour ne soit plus dans un dialogue discret avec les administrations pour contribuer à améliorer leur gestion comme cela a pu être le cas dans le passé, mais qu'elle joue son rôle d'information des citoyens et des décideurs – au premier rang desquels les parlementaires élus – sur les choix collectifs et leurs implications.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le travail fait avec la Cour des Comptes française pour acquérir une palette d'outils et de techniques de communication.

De même, les travaux réalisés avec le National Audit Office sur l'audit de la performance répondent à la nécessité de nouveaux modèles de mesure des arbitrages coûts/bénéfices liés aux choix publics et à leur mise en œuvre.

Autre progrès enregistré durant le jumelage, la rationalisation des procédures de contrôle juridictionnel: même si le contrôle des comptes publics constitue depuis la création de la Cour une de ses fonctions de base, les fruits de ces travaux – qui sont immenses – doivent être utilisés à leur juste valeur dans le débat démocratique et, notamment, au sein de l'Assemblée des Représentants du Peuple dans le cadre des discussions budgétaires.

L'évaluation de l'utilisation faite des ressources votées les années précédentes sera désormais déterminante pour les parlementaires lorsqu'ils se prononceront sur l'opportunité ou pas de reconduire ou non certains dispositifs.

En retour, cela implique une réduction drastique des délais nécessaires à l'examen et à la reddition des comptes et à leur présentation dans le cadre du rapport annuel ou de loi de règlement.

### **Deuxième sujet essentiel, le rôle de la Cour de Comptes dans la modernisation des finances publiques.**

Les nouvelles exigences de transparence et de redevabilité vis-à-vis des politiques publiques, mettent en évidence le besoin d'une révision en profondeur des modes de gestion des finances publiques tunisiennes.

Le choix de mettre en œuvre, avec le soutien de l'Union européenne, une gestion budgétaire par objectifs, ou axée sur les résultats, répond à ces besoins. Elle impliquera, là aussi, pour la Cour, la mise en place de nouveaux outils et de manières de faire, notamment vis-à-vis du contrôle de la mesure de la performance et, à plus long terme, de la certification comptable.

En tout état de cause, la Cour doit prendre toute sa part dans cette nouvelle dynamique qui va dans le sens du mandat et des objectifs qui lui ont été assignés par la Constitution.

Pour ce faire, la bonne coopération établie avec le Ministère des finances doit être maintenue et même renforcée afin que le calendrier de la réforme et de ses grandes modalités soit agréé en étroite coordination.

Dans ce sens, l'installation d'une Commission de dématérialisation des pièces comptables entre la Cour des Comptes et le ministère des Finances, grâce à ce jumelage, est particulièrement encourageante.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Premier Président, chers amis,

Ce nouvel horizon qui s'ouvre à vous reste néanmoins suspendu à l'adoption des dispositions législatives permettant une mise en œuvre des initiatives évoquées. Je pense ici aux lois organiques du budget et de la Cour des Comptes.

Je connais déjà, monsieur le Ministre, votre engagement à voir aboutir dans les plus brefs délais les travaux en cours sur le projet de loi organique du budget.

Votre présence ici ce matin démontre également votre attachement à l'ensemble des réformes des finances publiques, au-delà de celles mises en œuvre sous votre responsabilité.

Vous le savez, l'Union européenne attache une importance particulière à la réforme "systémique", celle qui permet pour les Institutions de l'Etat d'être plus efficaces, c'est-à-dire toujours plus au service des citoyens de la Tunisie.

Je profite de l'occasion qui m'est donné ici pour réitérer tout le soutien de l'Union Européenne dans la mise en œuvre de ces nouveaux chantiers.

Permettez-moi pour finir de féliciter encore une fois les équipes de la Cour des Comptes de Tunisie et de leurs partenaires, et plus particulièrement Monsieur Claude Lecoq, notre dynamique et efficace conseiller résident jumelage, ainsi que les collègues de l'UGP3A, pour leur travail remarquable dans le cadre de ce jumelage.